

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CADILLAC	De Ville modèle 6CD69 (à partir du No du châssis 6D69S8.)	CH 0331 25
Constructeur	CADILLAC MOTOR CAR DIVISION, GENERAL MOTORS CORPORATION, Detroit, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur "De Ville 6CD69" et "CH 0331 25" devant le No du châssis "6D69S.."		
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile		
N° de châssis	à gauche, derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"70" à gauche, à l'avant, latéralement, sur la culasse, devant la lère bougie (frappée par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, Salzhausstrasse 21, 2501 Bienne		
Véhicule homologué	6D69S8Q103185	Signes fixes dans code du type	6CD69 / 6D69S..

Chassis				Moteur				
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	CADILLAC	Type	V8-425 4bb1(S)	
Direction	mécanique avec assistance hydraulique			Construction	V	Temps	4	
Transmission	automatique			Carburant	B	Position	avant	
Nombre de vitesses	3	Entraînement	sur roues AR	Rafroidis.	eau	Nombre cylindr.	8	
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=ex.interne, avec assistance par dépression, AR= limiteur, AV= soupape de dosage			Alésage	103,68	Course	103,12	
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR			Cylindrée	6961	CV-impôt	35,45	
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, pédale			Puissance en CV	180 SAE-net	à t/min	4000	
Ralentisseur	par différence de pression; lampe-témoin combinée			Bruit à proximité	87	dB/A	à t/min	3000 *)
Contrôle 2 circ.				Silencieux	2= 460x270x120 / 460 x Ø 130 mm			
				Mesure des gaz	ECE-15; 0,25 % à 790 t/min **)			
				Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D			

Carrosserie	limousine			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	4	Indic. vit.	km/h	Poids à vide	1110	915	2025
Ceintures sécurité	SAE-J-4c			Charge utile	145	275	420
Cale	Attelage			Poids total	1255	1190	2445
Antivol	verrouillage de la direction + de la boîte c.v.			Garantie fabr.	2566		
Nombre de places	t 6	av 3	centre	Dimens. pneus	GR 78 - 15	GR 78 - 15	(Variantes +)
			ar 3	Ply / bar	- / 1,8	- / 2,0	voir
Dimensions	int.	ext.		Charge	1300	1360	remarques)
Longueur	5618		Empattements	pour V max min.	186	186	
Largeur	1942						
Hauteur	1458		Voie				
Porte à faux	lat.		av				
	av	1089	ar				
	ar	1444	Braquage				
			g 12200				
Distance volant - vers l'avant du véhicule			d 12400				
				Garantie poids remorquable avec frein	1977		
				Garantie poids remorquable sans frein	454		
				Garantie poids de l'ensemble			
				Poids remorquable testé	1977		
				Vitesse maximale selon le constructeur	186 km/h		
				Vitesse maximale testée			
				charge garantie sur le toit 90 kg			

Equipement §)	
Feux de route	FR (E)
Feux de croisement	HC (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	DOT(2)I(2)S(2)T 78 GUIDE 6C
Feux stop	id.
Clignoteurs	av 1 (E) AR= 5 (E) ar voir feux rouges
Catadiopres	av AV+AR ar DOT A 78
Feux de gabarit	av AR
Feux complement.	
Eclairage plaque	1/ au centre, sous le couvercle du coffre
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	DELCO REMY A.C.F.D ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	C A D I L L A C De Ville		
Homologation N°	CH	0331 25	
Carrosserie	limousine		
Places	total 6	avant 3	
Poids à vide	2025	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 35,45	
Poids total	2566	Cylindrée 6961	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, 1A 2,28 = 73 dB/A.
- **) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 (y compris le No) se trouve sous le capot, à droite à l'intérieur de l'aile.
- +) Variantes de pneus : HR 78 - 15 AV 1370 (1,7) AR 1370 (1,7) V-max. minimum 186 km/h
 205 HR 15 1260 (2,1) 1320 (2,2) 210 km/h
 225/70 HR 15 1280 (2,1) 1320 (2,2) 210 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont remplacés par des feux homologués (E);
- les feux rouges/stop/clignoteurs AR sont équipés d'ampoules 18/5 watts;
un autocollant doit indiquer le nombre de watts exigés lorsqu'il diffère de celui d'origine;
- les angles de visibilité des clignoteurs AR sont complétés par des clignoteurs latéraux 5 (E); ne doivent pas être branchés avec les feux stop;
- les feux de gabarit AV sont débranchés;
- les feux de virage sont débranchés;
- l'emblème modifié sur le capot peut être admis (les angles aigus de chaque côté sont arrondis);
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.

Studen, 20.10.77
Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules